

# Note de présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2023

<b>AVANT-PROPOS.....</b>	<b>3</b>
<b>LA SITUATION FINANCIÈRE 2023 CONSOLIDÉE.....</b>	<b>4</b>
<b>1. LA STRUCTURE DU CFU 2023 - BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1 Les résultats comptables 2023 (en M€).....</b>	<b>6</b>
<b>1.2 La répartition des dépenses et des recettes par poste.....</b>	<b>7</b>
<b>1.2.1 Les postes de la section de fonctionnement.....</b>	<b>7</b>
<b>1.2.2 Les postes de la section d'investissement .....</b>	<b>8</b>
<b>2. L'ÉVOLUTION DES DONNÉES DU CFU 2023 – BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1 L'évolution de la section de fonctionnement .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement .....</b>	<b>11</b>
<b>2.2 L'évolution de la section d'investissement.....</b>	<b>15</b>
<b>2.2.1 Les dépenses réelles d'investissement.....</b>	<b>15</b>
<b>2.2.2 Les recettes réelles d'investissement.....</b>	<b>22</b>
<b>3. L'ANALYSE DU CFU DES POMPES FUNÈBRES .....</b>	<b>26</b>



## AVANT-PROPOS

Dans le cadre d'une phase expérimentale encadrée par l'Etat, la Ville d'Aubagne présente, au titre de l'exercice 2023, son premier Compte Financier Unique (CFU) qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Le CFU introduit des données produites par le comptable public, modernise les ratios, simplifie la présentation des données relatives à l'exécution budgétaire ainsi que les états annexés (suppression détail de la présentation croisée par fonction...). Cependant, il reste un document de synthèse de la gestion comptable qui permet une analyse financière comparable à celle produite dans le cadre d'un compte administratif.

Le passage au CFU concerne le Budget Principal de la Ville mais également le Budget Annexe des Pompes Funèbres et le Budget Annexe Réseau de Chaleur Urbain (RCU) suite au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la compétence jusque-là métropolitaine.

Toutefois, la création du Budget RCU en fin d'année et le vote tout aussi tardif des crédits prévisionnels dans le cadre d'un Budget Primitif n'ont pas permis de mandater les dépenses et de titrer les recettes afférentes à la gestion de l'équipement mais seulement de reporter l'ensemble du Budget 2023 sur l'exercice suivant. Par conséquent, en l'absence de mouvements financiers, le CFU du RCU ne sera pas analysé dans le cadre de cette note de présentation.

## LA SITUATION FINANCIÈRE 2023 CONSOLIDÉE

La situation financière consolidée de la Ville d'Aubagne est étroitement liée à celle de son Budget Principal. En effet, en 2023, avec 0,2 % des recettes et 0,4 % des dépenses consolidées, les résultats du Budget Annexe des Pompes Funèbres n'influencent pas de manière significative sur les tendances globales mais ils ne sont pas pour autant négligeables. Par rapport à 2022, ils viennent sensiblement amoindrir la performance du Budget Principal.

Ainsi, entre 2022 et 2023, l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, soit 6,862 M€, est en hausse de 34,3 % alors que l'épargne brute sur le Budget Principal, soit 7,021 M€ évolue de manière plus dynamique (+ 40,8 %).

Le taux d'épargne qui indique la part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture du remboursement en capital, soit 8,53 % (8,75 % pour le Budget Principal), est supérieur de 28,8 % au taux de 2022.

Face à un remboursement de dette en capital en hausse de 4,1 % et confortée par les résultats en matière d'épargne brute, l'épargne nette s'améliore de 33 % (38,7 % pour le Budget Principal) en restant toutefois négative à -2,787 M€. Son évolution contribue à réduire le besoin de financement des investissements de 26,3 %.

Le désendettement de la Ville se poursuit avec une baisse de l'encours de 2,4 %, lequel rapporté à l'épargne brute (après correction du fonds de soutien) indique que, toutes choses égales par ailleurs, la Ville serait en capacité d'annuler son stock de dette en 18,7 années contre 25,5 années en 2022.

Sur le Budget Principal, en 3 ans, la Ville a pratiquement diminué de moitié le nombre d'années nécessaire à son désendettement (36 années en 2021 contre 18,3 années en 2023).

Face au poids important d'une dette héritée du passé, la Ville continue ainsi ses efforts de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes afin de poursuivre son offre de services et ses investissements pour le bien-être et la qualité de vie des Aubagnais.

En M€	2022			2023			Évolution
	Budget principal	Pompes Funèbres	Consolidé	Budget principal	Pompes Funèbres	Consolidé	Consolidé
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) (1)	76,864	0,267	77,132	80,259	0,179	80,439	4,3%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) (2)	71,878	0,146	72,024	73,238	0,339	73,577	2,2%
<b>Épargne brute (3) = (1)-(2)</b>	<b>4,986</b>	<b>0,122</b>	<b>5,108</b>	<b>7,021</b>	<b>-0,159</b>	<b>6,862</b>	<b>34,3%</b>
<b>Taux d'épargne brute (3)/(1)</b>	<b>6,49%</b>	<b>45,51%</b>	<b>6,62%</b>	<b>8,75%</b>	<b>-88,71%</b>	<b>8,53%</b>	<b>28,8%</b>
Remboursement dette en capital (4)	9,270	0,000	9,270	9,649	0,000	9,649	4,1%
<b>Épargne nette (5) = (3)-(4)</b>	<b>-4,284</b>	<b>0,122</b>	<b>-4,162</b>	<b>-2,628</b>	<b>-0,159</b>	<b>-2,787</b>	<b>33,0%</b>
Recettes réelles d'investissement hors dette (6)	5,399	0,000	5,399	7,374	0,000	7,374	36,6%
Dépenses réelles d'investissement hors dette et avec travaux en régie	6,613	0,000	6,613	8,552	0,000	8,552	29,3%
<b>Besoin de financement (7)-(6)-(5)</b>	<b>5,498</b>	<b>-0,122</b>	<b>5,376</b>	<b>3,805</b>	<b>0,159</b>	<b>3,964</b>	<b>-26,3%</b>
Emprunt (8)	5,800	0,000	5,800	6,300	0,000	6,300	8,6%
<b>Désendetttement (4)-(8)</b>	<b>3,470</b>	<b>0,000</b>	<b>3,470</b>	<b>3,349</b>	<b>0,000</b>	<b>3,349</b>	<b>-3,5%</b>
Encours de la dette au 31/12 (9)	138,317	0,000	138,317	134,969	0,000	134,969	-2,4%
Encours fonds de soutien (10)	8,153	0,000	8,153	6,794	0,000	6,794	-16,7%
<b>Taux d'endettement [(9)-(10)]/(1)</b>	<b>169%</b>	<b>0%</b>	<b>169%</b>	<b>160%</b>	<b>0%</b>	<b>159%</b>	<b>-5,6%</b>
<b>Capacité de désendetttement [(9)-(10)]/((3)) (en années)</b>	<b>26,1</b>	<b>0,0</b>	<b>25,5</b>	<b>18,3</b>	<b>0,0</b>	<b>18,7</b>	<b>-26,7%</b>

# 1. LA STRUCTURE DU CFU 2023 - BUDGET PRINCIPAL

## 1.1 Les résultats comptables 2023 (en M€)

### FONCTIONNEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES			
Charges de Personnel	43,847	Fiscalité	49,463
Dépenses de gestion	16,726	Intercommunalité	15,686
Frais financiers	8,262	Dotations de l'Etat	5,307
Subventions versées	4,792	Produits de gestion	4,944
		Produits financiers	1,476
		Participations reçues	3,383
		Cessions d'actifs	1,829
<b>Sous-total</b>	<b>73,627</b>	<b>Sous-total</b>	<b>82,088</b>
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Amortissements et Provisions	1,848	Travaux en régie	0,389
Amortissements des charges à répartir	3,499	Reprises provisions	0,319
Cessions d'actifs (VNC et + value)	1,829	Transfert de charges	0,060
<b>Sous-total</b>	<b>7,176</b>	<b>Sous-total</b>	<b>0,767</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>80,803</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>82,855</b>
		Excédent de fonctionnement reporté 2022	0,256
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>80,803</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>83,111</b>
		<b>Excédent de fonctionnement 2023</b>	<b>2,308</b>

### INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES			
Dépenses d'équipement	7,300	Emprunt	6,300
Remboursement de la Dette	9,649	Subventions d'investissement	3,243
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,863	Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	1,609
		Opérations sous mandat ou pour tiers	0,693
<b>Sous-total</b>	<b>17,811</b>	<b>Sous-total</b>	<b>11,846</b>
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Travaux en régie	0,389	Amortissements et Provisions	1,848
Reprises provisions	0,319	Amortissements des charges à répartir	3,499
Transfert de charges	0,060	Cessions d'actifs (VNC et + value)	1,829
<b>Sous-total</b>	<b>0,767</b>	<b>Sous-total</b>	<b>7,176</b>
OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR DE LA SECTION			
Opérations patrimoniales	0,130	Opérations patrimoniales	0,130
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>18,709</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>19,152</b>
Déficit d'investissement reporté 2022	5,041	Affectation du résultat 2022	0,959
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>23,750</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>20,111</b>
<b>Déficit d'investissement 2022</b>	<b>-3,640</b>		

<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>104,554</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>103,222</b>
-----------------------------------	----------------	-----------------------------------	----------------

<b>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>	<b>-1,332</b>
-----------------------------------	---------------

#### RESTES à RÉALISER

Solde section fonctionnement	-0,056
Solde section investissement	2,315

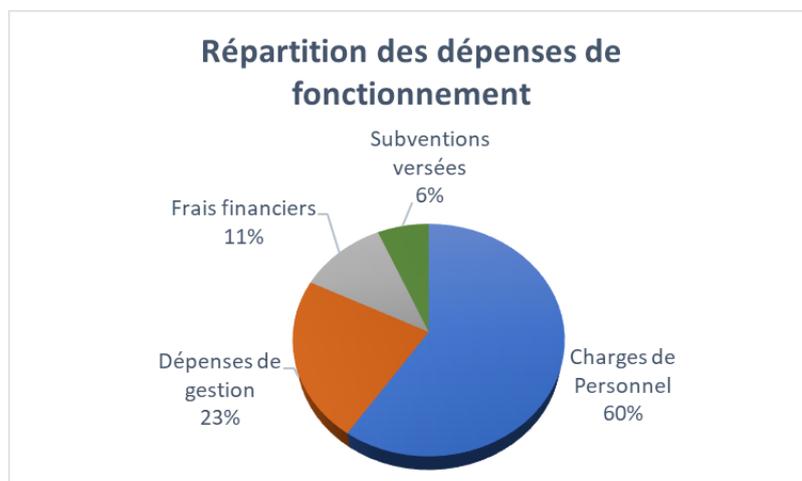
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>0,927</b>
------------------------	--------------

6/26



## 1.2 La répartition des dépenses et des recettes par poste

### 1.2.1 Les postes de la section de fonctionnement

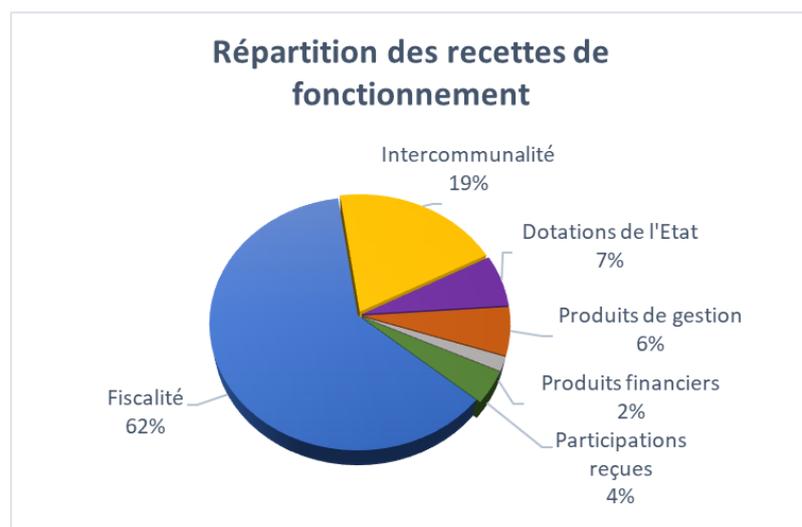


Avec 60 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 43,847 M€, les charges de personnel restent le 1<sup>er</sup> poste de dépenses de la Collectivité mais en dessous de la moyenne de la strate (61,6%).

Les dépenses de gestion courante essentiellement constituées des charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 16,726 M€ et grèvent 23 % des crédits.

Le poids des intérêts de la dette est de 11 %, en baisse par rapport à 2022.

Enfin, 6 % des dépenses sont versées sous forme de subventions à des tiers dont le CCAS.

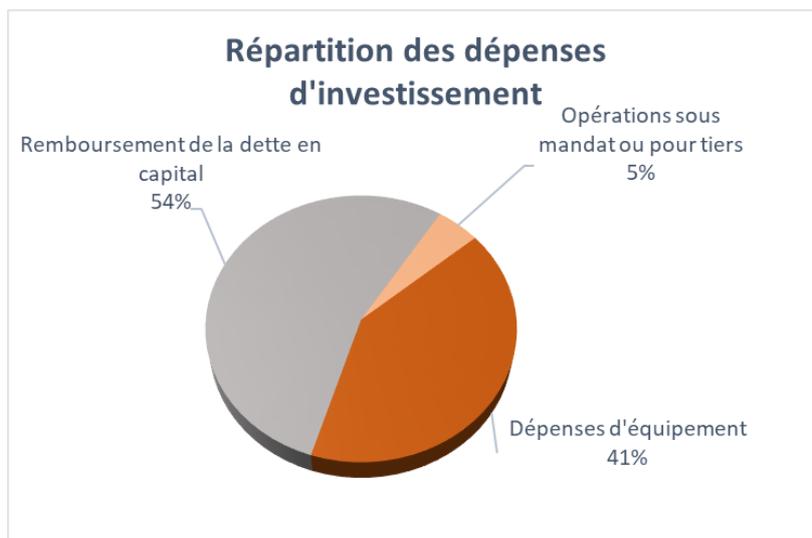


La fiscalité (hors fiscalité reversée) est la principale ressource de la Ville avec 62 % des recettes réelles de fonctionnement.

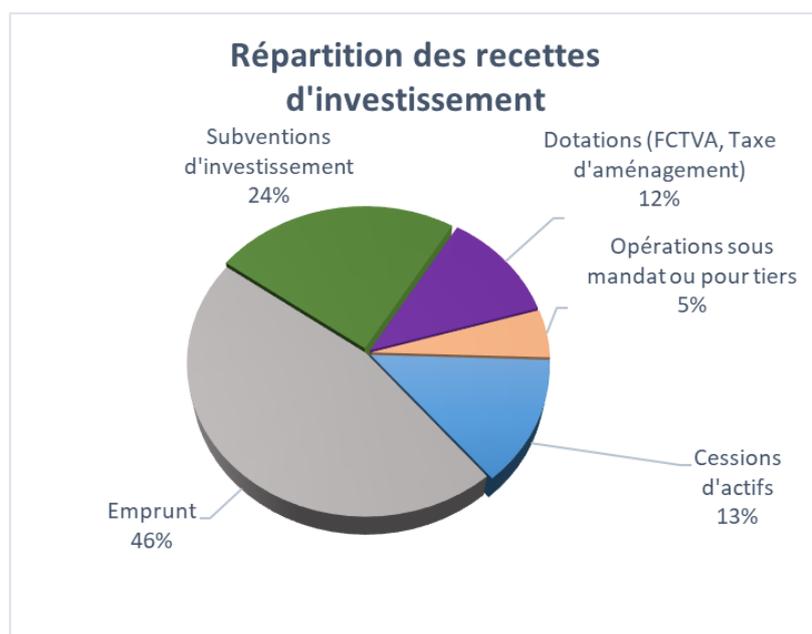
La fiscalité reversée par la Métropole, à travers l'Attribution de Compensation (AC), la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), représente un apport de financement de 19 %, lié pour partie aux compétences transférées entre la Ville et l'EPCI.

Avec 7 % de contribution, la part des dotations de l'Etat au financement des dépenses de fonctionnement reste faible, la Dotation Globale de Fonctionnement est stable à 84 € par habitant contre 198 € par habitant pour la moyenne de la strate.

### 1.2.2 Les postes de la section d'investissement



Les annuités en capital des emprunts remboursées en 2023 ont pesé pour 54 % dans le budget d'investissement, soit davantage que les dépenses d'équipement représentant 41 % des crédits de la section. Le poids de la dette continue de grever fortement le budget de la Ville.



Les montants d'emprunts contractés au cours de l'exercice 2023 ont constitué 46% des ressources disponibles pour financer les dépenses d'équipement. Les subventions obtenues des partenaires de la Ville représentent 24 % des recettes d'investissement et le produit issu du patrimoine cédé, 13 %.

## 2. L'ÉVOLUTION DES DONNÉES DU CFU 2023 – BUDGET PRINCIPAL

### 2.1 L'évolution de la section de fonctionnement

Entre 2022 et 2023, les recettes de fonctionnement (hors cessions) augmentent plus vite que les dépenses de fonctionnement (hors travaux en régie). Il en résulte un surplus d'épargne brute par rapport au niveau de celle-ci constaté en 2022.

#### 2.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

(en M€)	CA 2022	CA 2023	Évolutions	
<b>Charges de Personnel</b>	42,721	43,847	1,126	2,63%
<b>Dépenses de gestion</b>	15,666	16,726	1,061	6,77%
<b>Frais financiers</b>	8,798	8,262	-0,536	-6,09%
<b>Subventions versées</b>	4,936	4,792	-0,143	-2,91%
	<b>72,120</b>	<b>73,627</b>	<b>1,507</b>	<b>2,09%</b>
<i>Hors travaux en régie</i>	71,878	73,238	1,360	1,89%

Les dépenses réelles de fonctionnement affichent une hausse de 1,507 M€, soit + 2,09 % par rapport à 2022, principalement du fait de la progression des charges de personnel et des dépenses de gestion.

Leur taux de réalisation est de 98,43 %.

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel (43,847 M€), imputées au chapitre 012, présentent une augmentation de 1,126 M€ par rapport à 2022, ceci s'explique par :

- les embauches prévues en 2022 sur les métiers en tension, qui ont été effectives en 2023, avec un impact de 100 000 €,
- l'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, estimée à 280 000 €,
- les revalorisations successives du SMIC jusqu'en mai 2023 et le relèvement indiciaire du début des grilles indiciaires au 1<sup>er</sup> juillet, mesures qui ont abouti à un coût annuel de 320 000 €,

- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité évalué à 330 000 € pour 2023,
- les revalorisations individuelles et le versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (G.I.P.A.) qui se sont élevées à 100 000 €.

- **Les dépenses de gestion**

Les dépenses de gestion augmentent de 1,061 M€, soit + 6,77 % par rapport à 2022.

Les postes qui affichent une hausse sont :

- les charges à caractère général (chapitre 011 ) qui augmentent de 11,80 % (+ 1,603 M€) du fait de :
  - l'impact diffus de la hausse généralisée des prix tant au niveau des achats de matières premières (énergie, alimentation,...) que des services (assurances, transports, maintenance,...) mais aussi des loyers et des charges,
  - la mise en place de deux nouveaux marchés en septembre 2023 dans le domaine de la restauration collective d'une part, et du nettoyage des locaux d'autre part,
  - la nécessité d'entretenir et de réparer le patrimoine communal vieillissant (bâti, voirie).
- les autres charges de gestion courante (chapitre 65 hors subventions), soit + 25 % représentant 0,221 M€ de dépenses supplémentaires par rapport à 2022 du fait de l'intégration dans ce chapitre de la plupart des charges exceptionnelles constatées au chapitre 67 en M14 à l'instar de la régularisation des déficits de régie (0,110 M€ en 2023),
- le reversement à la Métropole du FPIC (partie du chapitre 014) qui augmente de plus de 51 % (+ 0,072 M€), pour atteindre 0,212 M€.

L'impact de ces augmentations est atténué par la baisse de 0,335 M€ des charges réalisées au chapitre 67. En effet, en 2022, plusieurs régularisations exceptionnelles inhérentes à l'exercice avaient particulièrement pesé sur ce poste (annulation « clause de sauvegarde Covid-19 », Protocole RBS).

- **Les frais financiers**

Ils reculent au global de 6 % et passent de 8,798 M€ à 8,262 M€.

En effet, les intérêts courus perdent 1,8 M€ par rapport à 2022, année d'exécution du jugement rendu par la Cour d'Appel de Paris du 20 avril 2022 concernant le Protocole conclu avec la banque RBS qui avait coûté plus de 3 M€ d'intérêts à la Ville.

Par ailleurs, les Intérêts Courus Non Échus augmentent d'1,3 M€, conséquence de la régularisation prévue au BP 2023 et concernant l'emprunt contracté avec la banque RBS.

- **Les subventions versées**

Ce poste est en léger recul (- 2,91 %) en raison notamment de la suppression de la subvention versée à la Faculté des Sciences du Sport (relais pris par la Métropole).

La subvention au CCAS est stable.

### 2.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement

(en M€)	CA 2022	CA 2023	Évolutions	
<b>Fiscalité</b>	47,311	49,463	2,152	4,55%
<b>Intercommunalité</b>	14,831	15,686	0,856	5,77%
<b>Dotations de l'État</b>	5,274	5,307	0,033	0,62%
<b>Produits de gestion (hors AMP)</b>	4,057	4,944	0,887	21,88%
<b>Produits financiers (hors AMP)</b>	2,755	1,476	-1,280	-46,44%
<b>Participations reçues</b>	2,636	3,383	0,747	28,32%
	<b>76,864</b>	<b>80,259</b>	<b>3,395</b>	<b>4,42%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs) sont supérieures de 3,395 M€ à celles constatées au CA 2022. Elles progressent de 4,42 %.

Leur de taux de réalisation est globalement de 98,72 %.

- **La fiscalité**

Ce poste, qui exclut les ressources fiscales versées par la Métropole (AC, DSC, FPIC) analysées ci-après, augmente de 2,152 M€ (soit + 4,55 %) par rapport à 2022 avec des évolutions différenciées selon la nature de l'imposition :

- **Les impositions directes** : le produit des impositions de taxes foncières bâti et non bâti ainsi que de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires y compris les rôles supplémentaires, s'établit à 43,632 M€ en 2023 contre 41,076 M€ en 2022, soit une hausse de 6,22 %.

Hormis les rôles supplémentaires qui ont généré une recette de 0,080 M€ en 2023 contre 0,337 M€ l'année précédente, l'augmentation est de 6,90 %.

Cette évolution est due à la croissance des bases d'imposition de 6,40 % pour le foncier bâti, 8,87 % pour le foncier non bâti et 56,62 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

L'actualisation forfaitaire pour 2023 de 7,1 % constatée entre novembre 2021 et novembre 2022 explique en grande partie cette tendance.

Les taux d'imposition restent inchangés et n'ont donc pas d'impact sur la hausse du produit fiscal.

- **La Taxe Intérieure sur le Consommation Finale d'Électricité (TICFE)** : la part communale de la TICFE s'élève à 1,149 M€, soit une hausse de 13,92 % par rapport à 2022,
- **Les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO)** : perçus par l'Etat et reversés à la Ville, leur produit (2,643 M€) en baisse de 12,93 % (- 0,393 M€) témoigne du ralentissement national des transactions immobilières qui commence à impacter le budget de la Ville.
- **La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)** : elle vise à taxer les afficheurs de supports publicitaires, d'enseignes et de préenseignes dans le cadre du Règlement Local de Publicité (RLP). En constante augmentation ces dernières années dans une démarche d'optimisation des recettes, son produit atteint 1,229 M€ en 2023 contre 1,193 M€ en 2022, soit + 3 %.
- **La taxe de droit de place** : son produit passe de 0,393 M€ à 0,426 M€.
- **La taxe sur les pylônes** : elle est en hausse de 4,91 % et passe à 47 600 €.
- **La taxe sur les terrains constructibles** : le montant perçu en 2023 s'élève à 0,336 M€ contre 0,558 M€ en 2022.

- **Les recettes en provenance de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Elles sont en hausse de 0,856 M€ soit 5,77 % et se déclinent comme suit :

- **l'Attribution de Compensation (AC)** : en 2023, plusieurs transferts de charges ont eu lieu entre la Métropole et la Ville, conformément aux conclusions de la Commission Locale des Charges Transférées et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ainsi l'AC a augmenté de 0,855 M€ du fait de la récupération par la Ville de 2 compétences :
  - la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) pour un montant de + 0,177 M€,
  - les parcs et aires de stationnement, soit + 0,752 M€

ainsi que le transfert vers l'EPCI de la compétence « Voirie et espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain d'intérêt métropolitain » induisant un retrait d'AC de 0,074 M€.

- **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** : cette dotation a été instituée par la Métropole par délibération du 15 décembre 2022 et le montant alloué pour 2023 à la Ville d'Aubagne s'est élevé à 0,453 M€.
- **le FPIC** : son produit de 0,625 M€ est en baisse de près de 11 % par rapport à 2022.
- **les conventions de gestion** (partie du chapitre 70) : au nombre de 5, elles ne comptent plus en 2023 la convention relative aux Aires et Parcs de stationnement pour laquelle la Métropole remboursait la Ville d'environ 0,700 M€, montant désormais compris dans l'AC. Compte tenu d'un rattrapage des exercices précédents au niveau de la convention dite « Tramway », ce poste, qui s'élève à 0,935 M€ en 2023, ne diminue que de 26,71 %.
- **la dette récupérable en intérêts** : la Métropole rembourse la quote-part de dette liée aux transferts de charges vers l'EPCI pour lesquels les emprunts de la Ville n'ont pu être également transférés. Selon un échéancier réajusté après la récupération de la compétence DECI, le remboursement en 2023 est de 0,057 M€ contre 0,091 M€ en 2022.

- **Les dotations de l'État**

Elles s'établissent à 5,307 M€, en légère hausse de 0,62 % par rapport à 2022 mais elles varient de manière différenciée selon qu'il s'agisse de :

- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** qui recule de 0,46 % :

(en M€)	CA 2022	CA 2023	Évolutions	
<b>Dotation forfaitaire</b>	2,498	2,458	-0,041	-1,63%
<b>Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale</b>	1,110	1,172	0,062	5,62%
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	0,402	0,362	-0,040	-10,00%
	<b>4,010</b>	<b>3,991</b>	<b>-0,018</b>	<b>-0,46%</b>

- **Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** qui diminue de 0,111 M€ à 0,076 M€,
- **Autres dotations et compensations** qui totalisent 1,240 M€ en 2023 contre 1,153 M€ en 2022, soit une augmentation de 7,47 %, du fait notamment, d'un versement plus

important de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières (+ 0,076 M€) et de la dotation pour les titres sécurisés (+ 0,017 M€).

- **Les produits de gestion (hors AMP)**

Ils regroupent les recettes constatées sur le chapitre 70 (hors les conventions de gestion avec la Métropole), sur les chapitres 75, 77 (hors cessions d'actifs), 78 et 013.

Ils augmentent de 21,88 % par rapport à 2022 pour s'établir à 4,944 M€.

- **les produits des services, du domaine et ventes diverses** (chapitre 70) sont en hausse globalement de 16 % avec quelques hausses remarquables : + 82 % pour le produit du Forfait Post Stationnement (FPS), + 42 % pour la vente de concessions, + 14 % de recettes issues de l'offre de service municipale.
- **les autres produits de gestion courante** (chapitre 75) passent de 0,489 M€ à 1,202 M€ soit une forte augmentation, relative pour partie au passage à la M57. En effet, ce chapitre enregistre en 2023 des recettes exceptionnelles qui étaient constatées en M14 en 2022 au chapitre 77 telles les astreintes d'urbanisme et les avoirs sur factures.
- En conséquence, **les produits exceptionnels** (chapitre 77) non compris les cessions d'actifs diminuent fortement de 0,363 M€ à 0,015 M€.
- **Les atténuations de charges** augmentent de 5,48 %, soit + 0,030 M€, pour s'établir à 0,568 M€.
- Enfin, **les reprises sur amortissements et provisions** (chapitre 78) à hauteur de 0,120 M€ marquent la fin du régime des provisions semi-budgétaire.

- **Les produits financiers (hors AMP)**

Le montant des produits financiers (hors dette récupérable remboursée par la Métropole) en 2023 a chuté de 46,44 % en raison de la prise en compte exceptionnelle en 2022 du jugement RBS dans sa partie favorable à la Ville. Ils s'élèvent à 1,476 M€.

- **Les participations reçues**

Elles s'élèvent à 3,383 M€, en hausse de 0,747 M€, soit + 28,32 %, une tendance qui se confirme au niveau de la plupart des financeurs :

- Avec 0,253 M€ (contre 0,078 M€ en 2022) de participation de fonctionnement, **l'État** s'avère particulièrement présent en 2023 pour soutenir les efforts en matière de transition écologique pour laquelle la Ville a obtenu un certificat d'énergie de 0,137 M€. Par ailleurs, l'augmentation des jours de grève nationale en 2023 et la

nécessité de garantir un service minimum d'accueil ont généré une dotation dédiée plus importante.

- Le soutien financier du **Département**, soit 0,380 M€ (contre 0,273 M€ en 2022), est tout aussi dynamique. En effet, en 2023, il accorde une contribution exceptionnelle de 0,035 M€ pour l'événement Aubagne Capitale provençale de la Culture en sus de son intérêt récurrent en matière d'actions culturelles avec un financement de 0,151 M€ identique à 2022. Par ailleurs, il cofinance avec l'Etat les emplois d'insertion, soit une recette pour la Ville de 0,066 M€.
- **La Région** participe à hauteur de 0,104 M€ en 2023 correspondant essentiellement au remboursement de la Collectivité pour la fréquentation des équipements sportifs municipaux par les lycées.
- Concernant les **autres organismes financeurs** de projets de fonctionnement, la Caisse d'Allocations Familiales est toujours présente avec une ressource dynamique pour la Ville en 2023 de 2,576 M€, soit 0,433 M€ de plus qu'en 2022.

Enfin, il est à noter que la participation de 0,062 M€ de l'Europe est neutralisée par un mandat de régularisation comptable au chapitre 65. Elle ne participe donc pas au résultat du CFU 2023, ayant déjà influé sur un exercice antérieur.

## 2.2 L'évolution de la section d'investissement

### 2.2.1 Les dépenses réelles d'investissement

(en M€)	CA 2022	CA 2023	Évolutions	
Dépenses d'équipement	6.007	7.300	1.293	21.52%
Remboursement de la dette en capital	9.270	9.649	0.379	4.09%
Opérations sous mandat ou pour tiers	0.355	0.863	0.507	142.76%
Divers	0.009	0.000	-0.009	-
	<b>15.641</b>	<b>17.811</b>	<b>2.171</b>	<b>13.88%</b>
Avec travaux en régie	15.883	18.200	2.318	14.59%

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 13,88 %, une évolution étroitement liée à celle des dépenses d'équipement.

Leur taux de réalisation est de 71,02 % du fait du glissement sur l'exercice 2024 de plus de 6 M€ de crédits engagés faisant l'objet de restes à réaliser.

- **Les dépenses d'équipement**

Ces dépenses augmentent de 1,293 M€ par rapport à 2022, soit +21,52 %.

Adossé à un Plan Pluriannuel d'Investissement, ce poste fluctue d'une année à l'autre en fonction de l'avancement des chantiers (cf. les réalisations par programme ci-dessous).

(en M€)			AP	CP		
			Montants votés	Réalisés antérieurs 2023	Réalisés 2023	Total réalisés
Libellés des autorisations de programme						
2016	PRO 01-2016	Aménagement centre-ville	6,885	6,676	0,044	6,720
2016	PRO 02-2016	Aménagement des quartiers	2,219	2,213	-	2,213
2016	PRO 03-2016	Création Pôle éducatif	0,201	0,201	-	0,201
2016	PRO 04-2016	Equipements sportifs	3,417	3,416	-	3,416
2016	PRO 05-2016	Modernisation Pôle universitaire	3,417	3,287	0,001	3,288
2016	PRO 06-2016	Réhabilitation du patrimoine	3,436	3,387	0,045	3,432
2016	PRO 07-2016	Plan rénovation écoles	2,546	2,545	-	2,545
2016	PRO 08-2016	Réalisation Plan numérique	0,297	0,297	-	0,297
2016	PRO 09-2016	Réhabilitation centre ancien	0,609	0,609	-	0,609
2016	PRO 10-2016	Requalification urbaine	2,582	2,582	-	2,582
2016	PRO 11-2016	Video-protection	1,802	1,776	0,026	1,802
2016	PRO 12-2016	Travaux de proximité	3,296	3,287	-	3,287
2016	PRO 13-2016	Travaux récurrents et matériels techniques	3,542	3,526	0,014	3,539
2016	PRO 14-2016	Matériels et informatique	3,554	3,470	0,020	3,490
2017	PRO 01-2017	Aménagement cimetières	0,468	0,468	-	0,468
2017	PRO 02-2017	Restauration patrimoine	0,324	0,217	0,110	0,328
2018	PRO 01-2018	Travaux de grosses réparations	0,674	0,673	-	0,673
		<b>sous-total</b>	<b>39,268</b>	<b>38,630</b>	<b>0,260</b>	<b>38,890</b>
2022	1	Rénovation et aménagement du patrimoine bâti existant	5,814	0,584	1,974	2,559
2022	2	Modernisation et aménagement durable de l'espace public	3,550	0,863	0,841	1,704
2022	3	Rénovation énergétique	6,862	0,793	0,757	1,551
2022	4	Ville et bâtiments intelligents et numériques	2,057	0,382	0,559	0,941
2022	5	Actions et acquisitions foncières	1,984	0,853	1,079	1,932
2022	6	Gestion du Parc véhicules et moyens techniques des services	3,416	0,396	0,601	0,997
2022	7	Protection de l'espace public	2,300	0,070	0,288	0,358
2022	8	Equipements nouveaux	19,399		0,911	0,911
2023	9	Restauration Patrimoine Communal	0,030		0,014	0,014
		<b>sous-total</b>	<b>45,412</b>	<b>3,941</b>	<b>7,025</b>	<b>10,966</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>84,681</b>	<b>42,572</b>	<b>7,284</b>	<b>49,856</b>

**Les investissements de la Ville d'Aubagne s'incrivent dans une approche écologique déclinée au sein de chaque projet par la recherche d'économie d'énergie, le respect de l'environnement et la réduction de l'empreinte carbone.**

Les principales opérations engagées sur l'exercice 2023 sont les suivantes :

➤ **N° 1/2023 : RÉNOVATION AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT**

• **N° 1.1 RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT – ÉCOLES**

- **Études techniques** diverses et publications pour les bâtiments scolaires et petite enfance
- **Plan rénovation École Paul Éluard** : travaux de sécurisation et remplacement complet d'une toiture

- **École Chaulan** : rénovation de la salle de classe dite le « Château »
- **École Gaimard** : rénovation de 3 salles de classes, création d'un WC et climatisation d'un dortoir
- **École Bernard Palissy** : rénovation de 2 blocs sanitaires et d'une salle de classe
- **Travaux d'étanchéité École Victor Hugo** : rénovation de toiture + terrasse + mise en sécurité d'une toiture
- **Travaux de mise en sécurité École Beudinard** : plafond de la salle des maîtres
- **Travaux de rénovation énergétique École Beudinard** : remplacement de la cuve à fuel par une cuve gaz
- **Divers travaux de remplacement de rideaux**
- **Végétalisation des cours d'écoles :**
  - école élémentaire de Beudinard,
  - école maternelle de la Tourtelle,
  - école élémentaire Mandela,
  - école maternelle Les Lavandes,
  - école maternelle Les Romarins,
  - école élémentaire Victor Hugo,
  - école maternelle Victor Hugo.
- **Travaux d'accessibilité cheminements piétons :**
  - école de La Garenne,
  - création d'un accès à l'école provisoire des Passons,
  - travaux de sécurisation des passages piétons des écoles.
- **N° 1.2 RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**
- **Études techniques** diverses et publications sur équipements sportifs
- **Piscine Alain Bernard** : travaux de rénovation de l'étanchéité et de l'hydraulicité du bassin ludique
- **Stade de Lattre** : création d'un clos à vue

- **N° 1.3 RENOVATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE BATI EXISTANT – EQUIPEMENTS CULTURELS**

- **Conservatoire** : rénovation de l'étage d'accueil, création d'une salle des professeurs, installations des agents au R+2, rénovation de l'escalier
- **Travaux de rénovation de la toiture du presbytère Saint Sauveur.**

- **N° 1.4 RENOVATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE BATI EXISTANT – AUTRES BATIMENTS**

- **Divers travaux d'études et de contrôles**
- **Rénovation du RDC de la Mairie annexe (Etat civil)** : amélioration de l'accueil public et travaux d'accessibilité
- **Rénovation du clos et du couvert du site Cancellieri**
- **Travaux d'étanchéité et de mise en sécurité de la toiture de l'Hôtel de Ville**
- **Travaux d'étanchéité des locaux de la Maison du Partage**
- **Création d'un Hôtel de Police Municipale** (tranche 3 de 2023)
- **Travaux d'accessibilité cheminements piétons** : devant le parvis de l'Espace Art et Jeunesse et divers trottoirs sur l'espace public.

- **N° 2/2023 : MODERNISATION AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE PUBLIC**

- **N° 2.1 RÉNOVATION ET SÉCURISATION DE LA VOIRIE ET PLACES**

- **Divers travaux de voirie :**
  - aménagement du parking du Ruissatel,
  - réaménagement de la traverse Chabran,
  - réfection de la Traverse des Coquières et du parvis Balicchi,
  - aménagement de trottoir chemin de la Carreirade d'Allauch,
  - pose de barrières impasse de la Pépinière,
  - aménagement de sécurité routière sur le chemin du Quartier des Vaux,
  - création de ralentisseurs traverse du Chemin de Fer,

- travaux de réfection ponctuelle d'enrobés sur chaussées et trottoirs sur le chemin du Grand Pin Vert, le chemin de la Croix du Garlaban, l'impasse des cavaliers, l'avenue Pierre Brossolette et le chemin de Carnavan,
- réfections ponctuelles travaux d'entourage d'arbres cours Foch,
- remplacement de la potence du tunnel de la Bourbonne,
- travaux d'installation de panneaux, de signalisations de police et de mobiliers urbains.

- **N° 2.3 AMÉNAGEMENT DES CIMETIÈRES**

- Aménagement paysager du Cimetière de Fenestrelles
- Rénovation de caveaux.

- **N° 2.4 AMÉNAGEMENT ET CRÉATION PARCS ET JARDINS**

- Amélioration des réseaux d'arrosage, débroussaillage des parcelles communales faisant l'objet d'OLD (Obligations Légales de Débroussaillage), réfection des marches en bois du parc Jean Moulin, sécurisation des marches au Parc Bernard Palissy et réfection de barrières au Parc en Ciel.

- **Rénovation des aires de jeux pour enfants**

- école maternelle de La Garenne,
- école maternelle Marie Mauron,
- école maternelle Victor Hugo,
- esplanade De Gaulle,
- maison de quartier Bernard Palissy,
- parc en Ciel.

➤ **N° 3/2023 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

- **N° 3.1 ECLAIRAGE PUBLIC**

- **CREM** vandalisme G3,
- **CREM** travaux neufs d'éclairage G4.

- **N° 3.2 CHAUFFAGE**

- **Marché d'exploitation des installations de génie climatique**

- **Audits énergétiques dans 6 bâtiments communaux.**

➤ **N° 4/2023 : VILLE ET BÂTIMENTS INTELLIGENTS ET NUMÉRIQUES**

• **N° 4.1 PLAN NUMERIQUE ECOLE**

- Dotation de valises de tablettes (en moyenne 1 valise pour 4 classes).

• **N° 4.2 EQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

- maintenance et évolution des réseaux informatiques,
- maintenance et renouvellement du parc informatique et téléphonie fixe et mobile,
- licences informatiques,
- Conservatoire : mise en place d'un réseau wifi et équipement de 16 tablettes à destination des enseignants,
- mise en place réseau wifi pour les agents de la Ville dans divers bâtiments,
- marché : équipement des placiers d'appareils permettant le paiement par carte sur le terrain,
- TLPE : équipement d'une tablette pour mise à jour des dossiers sur le terrain,
- site Internet de la Ville : refonte du site,
- renforcement de la sécurité du système d'information.

➤ **N° 5/2023 : ACTIONS ET ACQUISITIONS FONCIÈRES**

• **N° 5.1 ACQUISITION DU SITE SAFER CAMP DE LAMBERT ET FRAIS D'ACTES 2<sup>ème</sup> QUOTITE**

Travaux au domaine de Camp de Lambert dans le cadre de l'installation des agriculteurs, réfection d'un local à pompe d'irrigation et canalisation, toiture de la grange, raccordement électrique, installation de sanitaire, débroussaillage des terrains.

• **N° 5.2 ACQUISITIONS IMMOBILIERES**

- 1 rue de la République, redynamisation du centre-ville.

➤ **N° 6/2023 : GESTION DU PARC VÉHICULE ET MOYENS TECHNIQUES DES SERVICES**

- Équipements Police Municipale (motos, scooters, VTT, armes, radios...),
- Achats de 3 véhicules utilitaires d'occasions,

- Gros équipements pour les véhicules du Parc Auto,
- Matériels entretien bâtiments, gymnases, voirie, espaces verts, propreté,
- Équipements Direction Services à la Population,
- Équipements Santé Sécurité,
- Équipements Maisons de quartiers,
- Équipements Service Évènementiel,
- Equipements Direction Economie, Tourisme et Métiers d'art,
- Équipements Direction de l'Enfance,
- Équipements Direction de l'Education,
- Equipements Direction des Sports (Autolaveuse et divers équipements),
- Equipements Direction de la Culture (dont achats de livres et DVD pour la Médiathèque),
- Equipements Direction de la Solidarité,
- Equipements Administration Générale,
- Equipements Direction Communication,
- Equipements Direction Jeunesse.

➤ **N° 7/2023 : PROTECTION DE L'ESPACE PUBLIC**

- Extension du réseau vidéoprotection,
- Remplacement pour obsolescence de caméras de vidéoprotection.

➤ **N° 8/2023 : ÉQUIPEMENTS NOUVEAUX**

• **N° 8.1 ECOLES**

- **Création du Pôle Éducatif des Passons**

Diverses études dont études de maîtrise d'œuvre + cuisiniste (Phase APS, APD et DCE) et travaux d'installation d'une école provisoire.

• **N° 8.2 PETITE ENFANCE**

- **Extension de la crèche de la Garenne** : études techniques et MOE plus travaux

## ➤ N° 9/2023 : RESTAURATION PATRIMOINE COMMUNAL

- Conditionnement archives, restauration archives.

### • Le remboursement de la dette en capital

Il s'élève à 9,649 M€ en 2023 contre 9,270 M€ en hausse de 0,379 M€, la Ville continuant à emprunter pour financer ses investissements.

Toutefois, avec un emprunt mobilisé sur l'exercice, inférieur au remboursement annuel de la dette en capital, le désendettement de la Ville se poursuit en 2023 et s'élève à 3,349 M€.

### • Les opérations sous mandat ou pour compte de tiers

Elles concernent d'une part, la convention avec la Métropole dite TTMO (Transfert Temporaire de Maîtrise d'Œuvre) pour un montant de 0,790 M€ de dépenses réalisées pour le compte de l'EPCI et d'autre part, les travaux effectués sur des logements frappés de péril, à hauteur de 0,073 M€.

Ce type d'opérations donnent lieu à remboursements par les tiers intéressés (cf. recettes infra).

### • Divers

Impacté en 2022 par une régularisation sur la perception de la taxe d'aménagement et un dépôt de garantie pour un bail commercial, ce poste n'enregistre aucune réalisation en 2023.

## 2.2.2 Les recettes réelles d'investissement

(en M€)	CA 2022	CA 2023	Évolutions	
<b>Emprunt</b>	5,800	6,300	0,500	8,62%
<b>Subventions d'investissement</b>	2,948	3,243	0,296	10,03%
<b>Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)</b>	1,572	1,609	0,038	2,39%
<b>Opérations sous mandat ou pour tiers</b>	0,635	0,693	0,058	9,13%
<b>Cessions d'actifs</b>	0,072	1,829	1,756	2438,89%
<b>Dette récupérable en capital</b>	0,172	0,000	-0,172	-100,00%
	<b>11,199</b>	<b>13,674</b>	<b>2,476</b>	<b>22,11%</b>

Leur taux de réalisation est de 61,04 % (hors dotation en réserve ou 1068) car 8,467 M€ de crédits font l'objet de reports dont la moitié concerne des cessions d'actifs (la signature des actes notariés étant intervenue en fin d'année pour 2,206 M€ d'entre elles, les opérations comptables n'ont pu être passées sur l'exercice 2023).

## • L'emprunt

La prévision d'emprunts de l'exercice 2023 de 6,360 M€ a été mobilisée à hauteur de 6,300 M€ par la souscription de deux contrats :

- un emprunt obligataire de 5 M€ auprès de la société Rivage Investment SAS, remboursable sur 20 ans, à taux fixe de 4,61 %,
- un emprunt bancaire de 1,3 M€ auprès de la CEPAC, sur 20 ans, à taux révisable (Livret A + marge 0,5 %).

Supérieur de 0,500 M€ par rapport aux prêts 2022, il participe au besoin accru de financement des dépenses d'équipement en hausse de près d'1,3 M€.

## • Les subventions d'investissement

Globalement, ce poste a enregistré une augmentation de 0,296 M€, ce qui représente une hausse de 10,03 % détaillée, comme suit :

(en M€)	CA 2022	CA 2023	Évolutions	
<b>État</b>	0,282	0,351	0,068	24,22%
<b>Région</b>	0,074	0,103	0,030	40,48%
<b>Département</b>	2,046	2,208	0,161	7,88%
<b>Divers (FIPHFP)*</b>	0,001	0,003	0,002	112,89%
<b>Amendes de police</b>	0,544	0,578	0,035	6,34%
	<b>2,948</b>	<b>3,243</b>	<b>0,296</b>	<b>10,03%</b>

\* Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

- **L'État** : les subventions reçues en 2023 ont permis de financer les projets suivants :
  - le plan numérique pour 0,256 M€,
  - le Pôle universitaire SATIS pour 0,615 M€,
  - travaux de restauration de tableaux (Monuments historiques) pour 0,024 M€,
  - la végétalisation du parcours fraîcheur pour 0,300 €.
- **La Région** : son soutien a contribué au financement de :
  - Pôle universitaire SATIS pour 0,013 M€,
  - l'aménagement d'un Hôtel de Police Municipale pour 0,555 M€,
  - l'équipement de la Police Municipale pour 0,085 M€
  - l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire Municipal pour 0,250 M€.
- **Le Département** : le paiement de la tranche 2023 du Contrat Départemental pour la Transition Écologique (CDTE), anciennement appelé CDDA, n'a pas donné lieu au dépôt

de nombreux dossiers de versement en 2023, car le vote par le Département de cette tranche est prévu pour le mois d'avril 2024. Il reste cependant le principal partenaire financier de la Ville avec 83 % de subventions d'investissement allouées en 2023 dans les domaines suivants :

- le plan numérique pour 0,815 M€,
  - le Pôle universitaire SATIS pour 0,110 M€,
  - l'aménagement d'un Hôtel de Police Municipale pour 0,215 M€,
  - le Pôle Educatif des Passons pour 0,115 M€,
  - la rénovation de l'éclairage public pour 0,458 M€,
  - les acquisitions foncières pour 0,483 M€,
  - la rénovation de la voirie pour 0,306 M€,
  - l'extension et aménagement paysager du cimetière Les Fenestrelles pour 0,101 M€,
  - les rénovations d'équipements sportifs pour 0,981 M€,
  - les travaux de proximité (travaux de réhabilitations des bâtiments) pour 0,206 M€,
  - l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire pour 0,002 M€.
- **Les amendes de police** : les amendes de police liées à la circulation routière sont reversées par l'État en fonction du nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de la commune. Elles sont en hausse de 0,035 M€ en 2023, soit + 6,34 %.

- **Les dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)**

- La Ville d'Aubagne perçoit le FCTVA sur les dépenses d'équipement éligibles à ce fonds au CA N-2. Le montant constaté en 2023 s'élève à 1,013 M€ contre 1,130 M€ l'année précédente.
- La taxe d'aménagement est due généralement à la suite d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable de travaux). Elle sert à financer les équipements publics (voirie, école...). Elle est reversée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 0,596 M€ en 2023, en hausse de 35,07 % par rapport à 2022.

- **Les opérations sous mandat ou pour compte de tiers**

Elles enregistrent les remboursements par la Métropole Aix-Marseille-Provence (pour la convention TTMO) ou par les tiers (dans le cadre des travaux d'urgence) des dépenses effectuées par la Commune (cf. dépenses supra). En 2023, les recettes perçues de la Métropole s'élèvent à 0,646 M€, celles des propriétaires défaillants à 0,047 M€.

- **Les cessions d'actifs**

En 2023, la Ville d'Aubagne a cédé pour 1,816 M€ d'actifs immobilisés (contre 0,072 M€ en 2022) détaillés comme suit :

- 1,6 M€, chemin des Passons,
- 0,130 M€, avenue Roger Salengro,
- 0,028 M€, chemin de la Colline aux Oiseaux,
- pour le solde, il s'agit essentiellement de la concrétisation de ventes de parcelles ayant fait l'objet de délibérations tout au long de l'exercice ou des exercices précédents pour des montants entre 4 000 € et 17 000 €.

- **La dette récupérable en capital**

Il s'agit de la quote-part de dette en capital remboursée par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre des transferts de charge. Selon l'échéancier modifié après le transfert de charges de la compétence DECI, le remboursement à titrer en 2023 aurait dû être de 0,119 M€ (contre 0,172 M€ en 2022). Or, suite au versement tardif de l'EPCI intervenu début janvier 2024, cette recette est en restes à réaliser.

### 3. L'ANALYSE DU CFU DES POMPES FUNÈBRES

(en M€)	2022	2023	Évolutions	
Charges à caractère général (011)	0,099	0,199	0,100	100,67%
Charges de personnel (012)	0,046	0,138	0,092	198,91%
Autres charges de gestion courante (65) *	0,000	0,000	0,000	
Dépréciations (68) *	0,000	0,001	0,001	
<b>TOTAL Dépenses d'exploitation</b>	<b>0,146</b>	<b>0,339</b>	<b>0,193</b>	<b>132,57%</b>
Atténuations de charges (013)	0,186	0,100	-0,086	-46,32%
Produits des services... (70)	0,081	0,079	-0,002	-1,98%
Reprises provisions (78) *	0,000	0,000	0,000	
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>0,267</b>	<b>0,179</b>	<b>-0,088</b>	<b>-32,85%</b>
Excédent reporté	0,636	0,757	0,122	19,13%
<b>TOTAL Recettes d'exploitation</b>	<b>0,903</b>	<b>0,937</b>	<b>0,034</b>	<b>3,75%</b>
<b>RÉSULTATS</b>	<b>0,757</b>	<b>0,598</b>	<b>-0,159</b>	<b>-21,02%</b>

\* montants inférieurs au millier d'euro

En 2023, le Budget Annexe des Pompes Funèbres présente un résultat d'exploitation en baisse de 0,159 M€. Sur cet exercice, comme sur les précédents, la section d'investissement ne comporte pas de mouvement financier et aucune opération d'ordre n'est constatée.

L'évolution de ce Budget qui retrace comptablement la partie non externalisée de l'activité funéraire de la Commune dépend principalement de deux facteurs en 2023 : sa charge de personnel et la variation de son stock de caveaux.

#### - Le personnel

Le coût du personnel mis à disposition du Budget Annexe par le Budget Principal a fait l'objet d'une nouvelle délibération en cours d'exercice et a entraîné une augmentation de la charge de 0,092 M€.

#### - Les variations de stocks

Bien que prévue en opérations d'ordre dans le Budget Prévisionnel, l'exécution des écritures de stocks en fin d'exercice n'a pas eu lieu telle qu'envisagée au BS 2023, le changement de procédure nécessitant des ajustements substantiels en amont chez le comptable public.

En conséquence, l'annulation du stock final 2022 (ou stock initial 2023) est constatée (comme les années précédentes) au chapitre 011. Il est en hausse de 0,089 M€ et participe à la variation de ce chapitre de + 0,100 M€.

En recette, le stock final 2023, constaté au chapitre 013, recule de 0,086 M€.